

ACP « AJACCIO »
Av. H. Conscience 24 (1140)
ING 363-1047117-42
BCE : 0845.731.518

Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2014

PV des décisions

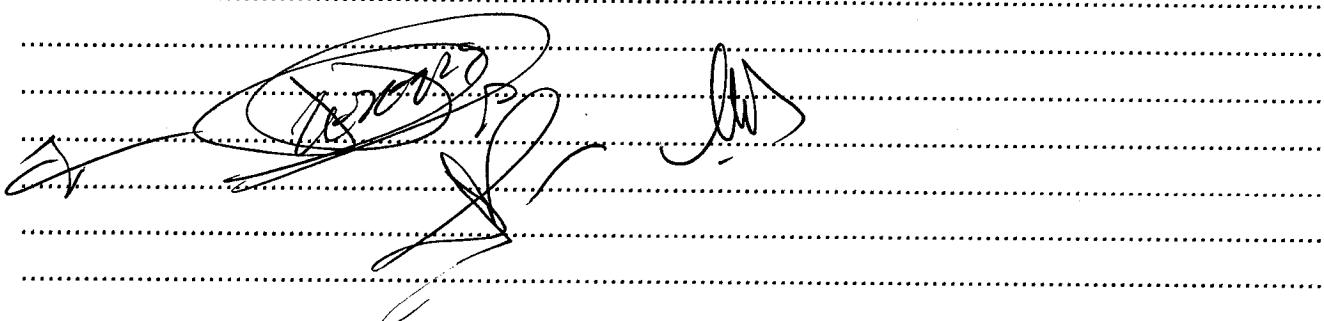
Abréviations :

#V = quotes-parts présentes lors du vote
#P = votes « pour »

TS(sauf)= tous d'accord (sauf)
(OK) =approuvé
(X) = rejeté

1. L'Assemblée compte ..3..... propriétaires présents ou représentés (sur 5), représentant ..714..... millièmes. Elle est (n'est pas) valablement réunie	
2. L'Assemblée désigne..... <i>Pauline FAYT</i> comme président de séance:	TS
3. L'Assemblée décide de maintenir les fournisseurs actuels <i>mais sans Pickes</i> va <i>intégrer son courtier d'assurance</i>	TS
4. Comptes : l'Assemblée <ul style="list-style-type: none">- approuve les comptes sans remarque / avec les réserves suivantes :- donne décharge au syndic	TS TS
5. Situations des comptes individuels : <ul style="list-style-type: none">- proposition d'inclure, dans le Règlement de Copropriété, la solidarité indivisible et non-contestable entre les propriétaires d'un lot (appartement ou/et garage) qu'ils soient indivis ou nu-propriétaire/usufruitier (vote au 4/5e)	TS

Notes :



6. Election : l'Assemblée	
- élit <u>Mr. Pieters</u> comme Président de l'ACP	TS
- désigne <u>Mr. Pieters</u> comme vérificateur aux comptes	TS
- décide de [révoquer] / [reconduire] le syndic	
7. Travaux à prévoir dans l'immeuble	
7.1. Proposition de faire placer des calorimètres électroniques (relevés à distance) : l'offre Caloribel est <u>acceptée</u>	TS
7.2. porte vers garages : <u>reporté à l'année prochaine</u>	TS
7.3. Création d'une ventilation conforme de la gaine d'ascenseur : <i>accord mais voie prioritaire d'avoir un meilleur prix</i>	TS
7.4. réparation / rénovation de l'étanchéité des terrasses <i>Mr. Van Nekens va faire installer un caillboti (posé sur une toile d'étanchéité)</i>	en
7.5. proposition de mettre en place des tuyaux pour l'évacuation des eaux pluviales du toit vers sterput de la terrasse du 4 ^e : <i>accord sur la proposition (au frais de la copropriété) mais 1820 € HTVA</i>	TS
7.6. parlophonie : <i>discussion de faire placer une nouvelle video-parlophonie. Intervention du fonds de réserve pour l'installation commune, les postes privatisés étant à charge des appartements</i>	TS
8. Entretien immeuble et petits travaux	
- accord pour faire isoler le plafond du passage couvert par <u>Monseigneur Pieters</u> pour la somme de 900 €	TS

Notes :

15/07/2013

9. Appels de fonds : l'Assemblée décide

- de faire des appels de ..500.. Eur/mois pour le fonds de réserve général « immeuble avec garage » (en charge)
- de faire des appels de 500 Eur/^{mois} de provisions pour les charges (en charge)

TS

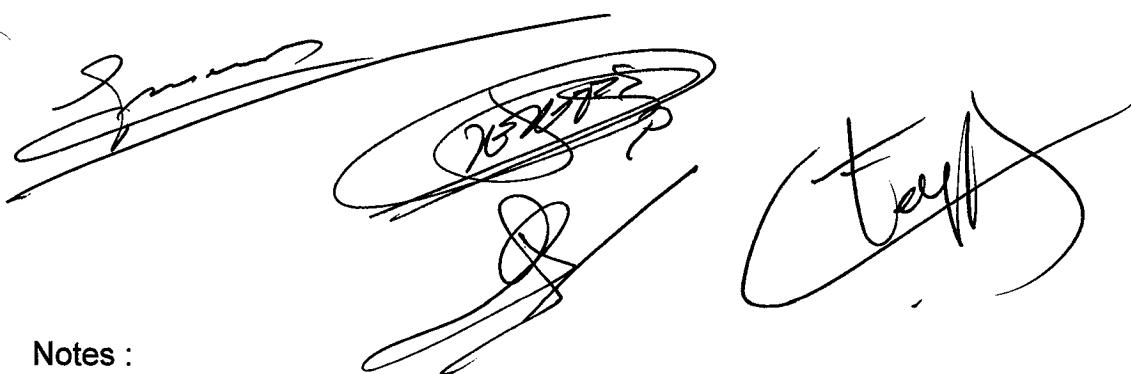
Lecture du PV es t donnée avant signatures.

Remarques diverses / Règlement de Copropriété (Loi du 2 juin 2010)

- Compte tenu de l'absence d'actualisation des statuts, il est rappelé que le règlement de copropriété n'a pas été modifié pour intégrer officiellement ni les décisions prises en AG, ni les modifications introduites par la Loi
- à toutes fins utiles, il est rappelé les décisions suivantes prises en AG (liste non exhaustive):
AG2013 :
 - période de 15 jrs pour les AG : dernière semaine de mai/ première de juin
 - pas de Conseil de Copropriété
- Il est aussi rappelé (dispositions légales) :
 - qu'en cas de non-réception du PV dans les 30 jours suivant l'AG, ou en cas de remarques sur le PV, les propriétaires doivent en informer le syndic, par écrit, dans les meilleurs délais ;
 - que pour s'opposer à une décision irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'AG, il est impératif de s'adresser au Juge dans les quatre mois suivant l'Assemblée.

Conformément à la Loi,

- la date de l'AG a bien été annoncée dans les parties communes
- Lecture du présent PV a été donnée en fin de séance. La séance est levée à 19h15



Notes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....